

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 MARS 2008 à 10 h30

ORDRE DU JOUR

I-Installation du conseil municipal

II-Élection du maire

III-Détermination du nombre des adjoints

IV-Élection des adjoints

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008

Le vendredi 14 mars deux mille huit à 10 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville sous la présidence de M. Jean-Claude BOURON, 1^{er} Adjoint, agissant en représentation de M. Jean COMBES, maire sortant, excusé.

Étaient présents : Paul-Henri DENIEUIL, Sylvie SALADE, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Monique PINEAUD, Hénoch CHAUVREAU, Florence PERRY, Jacques CASTAGNET, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Dany COSIER, Robert DUPARD, Corine CRÉPOL, Bruno CLARET, Christelle JAUNEAU, Abdoul LERY, Christine TAVERNE-GIRARD, Jean-Marie BOISSONNOT, Elisabeth COLAS, Thierry BOUSSEREAU, Michèle PINEAU, Antoine BORDAS, Françoise MESNARD, Jean-Claude BOURON, Agnès DESLANDES, Jean MOUTARDE.

Représentés :.....(3)

Jean COMBES	donne pouvoir à	Jean-Claude BOURON
Monique BARUSSAUD	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Gilles RAILLARD	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

I-INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jean-Claude BOURON procède à la lecture des résultats de l'élection municipale du dimanche 9 mars 2008.

-Inscrits : 5 652

-Votants : 3 863

-Blancs/Nuls : 183

-Exprimés : 3680

-Majorité absolue : 1841

Ont obtenu :

-Liste « Réussir Ensemble » : 2139 voix

-Liste « La Dynamique de l'Avenir » : 1541 voix

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008

M. Jean-Claude BOURON présente la liste des élus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

	Qualité	Nom et Prénom	Date de Naissance	Date de la plus récente élection	Nombre de suffrages obtenus
1	Monsieur	DENIEUIL Paul-Henri	20/03/1941	09/03/2008	2139
2	Madame	SALADE Sylvie	12/10/1937	09/03/2008	2139
3	Monsieur	CAILLAUD Serge	16/09/1941	09/03/2008	2139
4	Madame	DUCOURNAU Yolande	24/09/1948	09/03/2008	2139
5	Monsieur	MARTINEAUD Didier	25/07/1954	09/03/2008	2139
6	Madame	PINEAUD Monique	29/01/1957	09/03/2008	2139
7	Monsieur	CHAUVREAU Henoch	23/09/1975	09/03/2008	2139
8	Madame	PERRY Florence	18/01/1963	09/03/2008	2139
9	Monsieur	CASTAGNET Jacques	01/11/1941	09/03/2008	2139
10	Madame	FORGEARD-GRIGNON Sylvie	19/07/1957	09/03/2008	2139
11	Monsieur	RAILLARD Gilles	05/02/1948	09/03/2008	2139
12	Madame	COSIER Dany	19/08/1956	09/03/2008	2139
13	Monsieur	DUPARD Robert	08/02/1937	09/03/2008	2139
14	Madame	CRÉPOL Corine	02/01/1968	09/03/2008	2139
15	Monsieur	CLARET Bruno	25/01/1959	09/03/2008	2139
16	Madame	JAUNEAU Christelle	29/07/1976	09/03/2008	2139
17	Monsieur	LÉRY Abdoul	01/04/1946	09/03/2008	2139
18	Madame	TAVERNE-GIRARD Christine	26/08/1961	09/03/2008	2139
19	Monsieur	BOISSONNOT Jean-Marie	10/06/1955	09/03/2008	2139
20	Madame	COLAS Elisabeth	24/03/1952	09/03/2008	2139
21	Monsieur	BOUSSEREAU Thierry	25/08/1952	09/03/2008	2139
22	Madame	PINEAU Michèle	30/06/1943	09/03/2008	2139
23	Monsieur	BORDAS Antoine	13/11/1974	09/03/2008	2139
24	Monsieur	COMBES Jean	12/11/1936	09/03/2008	1541
25	Madame	MESNARD Françoise	13/06/1957	09/03/2008	1541
26	Monsieur	BOURON Jean-Claude	19/04/1943	09/03/2008	1541
27	Madame	DESLANDES Agnès	12/09/1960	09/03/2008	1541
28	Monsieur	MOUTARDE Jean	04/04/1953	09/03/2008	1541
29	Madame	BARUSSAUD Monique	25/02/1943	09/03/2008	1541

Il constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008

Secrétaire de séance :

-Christelle JAUNEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2008.

Le procès-verbal est adopté à la majorité des suffrages exprimés (24).

Contre : 1 Abstentions : 5 Pour : 23

DÉCISIONS :

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude BOURON, 1^{er} Adjoint a rendu compte des décisions prises par le maire depuis la dernière séance.

N°367 / 08 : Renouvellement du bail entre la Ville de SAINT-JEAN-D'ANGELY et l'entreprise REXEL France SAS du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016, pour l'occupation de locaux sis 42 M route de Rochefort 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY, moyennant un loyer annuel HT de 14. 984,70 €, révisable annuellement suivant la variation du coût de la construction valeur brute, publié par l'INSEE et en prenant comme base l'indice du 3^{ème} trimestre 2007.

N°368 / 08 : Conclusion avec Mme Brigitte POMMIER, domiciliée 6 rue du gymnase, à compter du 1^{er} septembre 2007 d'un bail d'habitation concernant la maison sise 6 rue du gymnase à SAINT-JEAN-D'ANGELY, moyennant un loyer mensuel de 550 €, charges locatives supportées par l'occupant.

II-ÉLECTION DU MAIRE

M. Jean-Claude BOURON, appelle le doyen du conseil, M. Robert DUPARD, afin qu'il préside l'assemblée pour procéder à l'élection du maire en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Paul-Henri DENIEUIL se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin :

-Votants : 29

-Blancs/nuls : 6

-Exprimés : 23

-Majorité absolue : 12

-Paul-Henri DENIEUIL a obtenu 23 voix.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008

Proclamation de l'élection du maire :

M. Paul-Henri DENIEUIL est proclamé maire. Il est immédiatement installé.

M. DENIEUIL : « C'est un instant solennel, très important. Les Angériens ont voté très majoritairement pour exprimer leur choix. Par leur vote, ils ont indiqué l'orientation qu'ils souhaitent pour la ville. Notre liste est une liste ouverte, composée de gens qui ont décidé de mettre leur générosité, leurs capacités et leurs compétences au service de la ville. C'est une grande responsabilité que vous nous confiez et vous attendez que les engagements pris se réalisent. Et pour cela, nous avons besoin de tous, de nous rassembler. J'ai vraiment envie que l'on réussisse ensemble.»

Applaudissements de l'assemblée.

III-DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Rapporteur: M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux déterminent le nombre d'adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce nombre doit être arrondi à l'entier inférieur.

En conséquence, le nombre d'adjoints au Maire pouvant être nommés dans notre ville est de huit (8)

Je propose à l'assemblée que ce nombre d'adjoints soit retenu.

CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (23)**.

Contre : 0

Abstentions : 6

Pour : 23

IV-ÉLECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L 2122- 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des adjoints au Maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est rappelé que dans les communes de 3 500 habitants et plus (article L. 2122-7-2), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Appel à candidatures.

La liste suivante est proposée :

M. Serge CAILLAUD,
Mme. Sylvie SALADE,
Mme. Yolande DUCOURNAU,
M. Didier MARTINEAUD,
M. Jacques CASTAGNET,
M. Hénoc CHAUVREAU,
Mme. Monique PINEAUD,
Mme. Florence PERRY

Résultats du premier tour de scrutin

-Votants : 29

-Blancs/nuls : 6

-Exprimés : 23

-Majorité absolue : 12

La liste présentée ayant obtenu 23 voix, sont élus adjoints:

M. Serge CAILLAUD,
Mme. Sylvie SALADE,
Mme. Yolande DUCOURNAU,
M. Didier MARTINEAUD,
M. Jacques CASTAGNET,
M. Hénoc CHAUVREAU,
Mme. Monique PINEAUD,
Mme. Florence PERRY

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008

Paul-Henri DENIEUIL, donne la parole à Mme Françoise MESNARD.

Mme MESNARD : « La liste de Jean Combes a réalisé 42 %. Vous avez exprimé le souhait de rassembler tous les Angériens, nous en prenons acte. Vous avez fait de nombreuses promesses aux Angériens lors de cette campagne. Nous préférons la politique faite par la preuve. C'est pourquoi, nous prenons solennellement l'engagement que seul l'intérêt des Angériens nous guidera dans notre travail municipal. Nous soutiendrons tous les projets favorables au développement économique, le vivre ensemble, le développement durable. Nous serons vigilants. La courtoisie sera de règle mais cela n'exclut pas la fermeté et la pugnacité.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.